

Lou Crousen

Avril 2021

Bulletin municipal de la commune de Cros

LE MOT DU MAIRE

CHÈRES CROUSENNES, CHERS CROUSENS,

L'année 2021 est déjà bien entamée. Les températures plus agréables et l'arrivée du printemps nous laissent espérer qu'avec la venue des beaux jours nous serons mieux à même d'affronter les difficultés de la vie quotidienne.

Depuis des mois nous espérons que la situation sanitaire s'améliorerait et que nous pourrions aborder cette belle saison dans de bonnes conditions. Hélas, nous devons encore attendre car où que l'on porte son regard, chez nous, mais aussi partout dans le monde c'est l'inquiétude qui domine encore et cela malgré l'arrivée des vaccins.

Mais la vie doit continuer et porter un futur, des horizons, des projets. Je crois en l'avenir et l'équipe municipale travaille sans relâche afin de donner de nouvelles perspectives à notre commune pour les mois et années qui viennent.

Le conseil municipal lors de sa réunion du 29 mars a validé et arrêté les comptes de l'année 2020 puis a voté à l'unanimité les budgets 2021 que j'ai présentés. Ils sont naturellement équilibrés en dépenses et recettes (voir pages 6 et 7). À noter que notre situation budgétaire favorable, l'état de la trésorerie et l'encours de la dette nous ont permis d'établir des budgets 2021 sans augmenter ni les taux communaux des impôts locaux cela pour la 8^e année consécutive, ni le prix du mètre cube de l'eau potable et ni celui du traitement de l'eau usée ni des abonnements.

Nous poursuivrons en 2021 notre politique d'investissements puisque sur un budget total de plus de 1.600.000€ nous avons affecté aux investissements 316.000€ au budget Principal et plus de 250.000 € au service de l'eau (voir pages 6 et 7). Car investir aujourd'hui c'est préparer l'avenir de la commune.

Cette année il y aura des travaux, mais 2021 sera surtout consacrée aux études nécessaires aux projets qui se réaliseront les années suivantes. Nous en reparlerons.

Toutefois si le budget principal ne fait pas apparaître de craintes pour les années à venir il n'en est pas de même pour le budget de l'eau. En effet nous constatons chaque année et depuis 7 ou 8 ans au moins, une baisse des mètres cubes facturés aux abonnés

L'eau pour tous ? Oui mais grâce à tous...

Si cette baisse apparente de la consommation peut paraître une bonne nouvelle tant la ressource en eau potable est rare sur notre territoire, en fait cela n'en est pas, une car une analyse plus fine montre que les habitants consomment toujours autant d'eau et même plus mais ne s'approvisionnent plus en eau seulement au réseau public mais à partir de forages créés ou de captages réhabilités ou de sources longtemps délaissées et n'utilisent le réseau communal que lorsque leur propre ressource est défaillante. C'est à dire le plus souvent l'été. Cette eau paraissant gratuite il s'en consomme plus donc on en prélève plus dans le milieu naturel. Pourtant si nous voulons maintenir nos réseaux d'eau en état il est impératif d'avoir des recettes et celles-ci ne proviennent que de la vente de l'eau et des abonnements. L'équation est simple: si pas de vente d'eau, pas de re-

[Suite en page 2]

cettes et donc pas d'entretien ni de renouvellement et encore moins d'extension des réseaux. L'intérêt à court terme, un peu égoïste de certains, entraînera dans l'avenir des difficultés pour tous y compris pour eux.

Je profite de cela pour rappeler d'une part que tous les prélèvements (captages, forages, sources) doivent être déclarés (à partir d'un imprimé CERFA) mais également que les propriétaires de logements, de chambres d'hôtes ou de gîtes qui fournissent de l'eau issue de leur propre réseau doivent s'assurer par des analyses régulières qu'elle répond 365 jours par an, aux critères de potabilité établis par le ministère de la Santé. De plus un dispositif de séparation physique (disconnecteur) entre l'eau publique et l'eau privée doit obligatoirement être installé afin d'éviter un mélange des deux.

Autre point particulièrement préoccupant c'est l'incivilité constatée aux points de collecte des Ordures Ménagères (OM). Certes il n'y a pas qu'à Cros que des dépôts de produits qui ne sont pas des OM sont déposés au pieds des bacs et cela en totale infraction. Pourtant il existe à Saint Hippolyte une déchetterie pour cela. De nombreuses communes confrontées aux mêmes comportements ont équipé leurs points de collecte de caméras. À Cros jusqu'à ce jour nous avons refusé de mettre en place ce dispositif préférant user de pédagogie. Mais aujourd'hui l'importance et le nombre de ces dépôts sauvages, le coût que cela représente pour la commune de les enlever et de les porter à la déchetterie et l'image déplorable que cela renvoie ne sont plus acceptables.

Aussi dans un premier temps et comme la loi le permet une amende de 4^e classe sanctionnera toute personne ayant déposé des produits autres que des OM (je rappelle que le dépôt des cartons n'est pas autorisé et qu'il faut les porter à la déchetterie ou dans la cabane prévue à cet effet devant la mairie). Si nous ne constatons pas un changement radical de comportement dans ce domaine, alors nous serons contraint de surveiller les points de collecte.

Je ne peux terminer ce « mot du maire » sans avoir une pensée pour les familles Alibert, Domagala, Cerret, Gleyzon et Viala qui ont perdu un être cher ces dernières semaines. Qu'elles soient assurées de notre sincère soutien.

Cette période est compliquée, mais nous devons garder espoir. Elle doit nous conduire à imaginer un monde autrement avec plus de solidarité, de tolérance et de respect à l'égard de toutes les formes de vie. Nous devons nous adapter, nous réinventer, car l'histoire a montré que chaque crise a donné lieu à un renouveau.

En attendant portez-vous bien, protégez vous et traversons cette crise sanitaire ensemble et unis.

*Bien amicalement
Le maire, Christian Clavel*

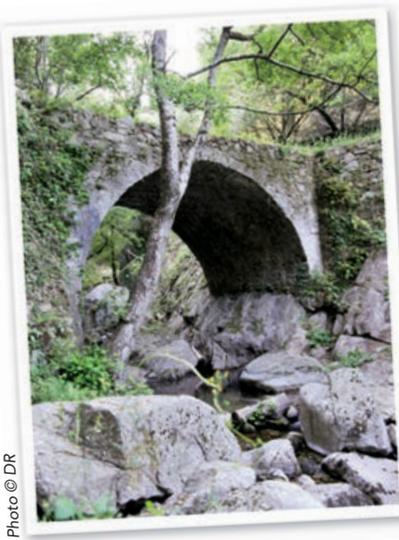
ASSOCIATIONS

RESTAURATION DU PONT DE L'ESCLAFAR

L'association « Esclaf'Ar » fait appel aux Crousennes et Crousens de bonne volonté, prêts à donner quelques heures de leur temps pour finaliser la restauration du pont sur l'Esclafar au niveau de la Laurède.

La *Fête du Pont* qui devait être organisée au printemps dernier pour réunir quelques fonds, tout en provoquant à une rencontre conviviale entre les habitants de la commune, n'a pu avoir lieu. L'association se retrouve en difficulté financière du fait du Covid.

Malgré les subventions de la Mairie et du Parc National des Cévennes qui ont permis de financer les premiers travaux sur la pile droite du pont, il reste à étanchéifier le tablier du pont.



Les travaux sont prévus en juin pour :

- enlever la couche de terre du chemin (devenue très fine) ;
- couler de la chaux entre les pierres ;
- redéposer la terre sur le chemin (communal jusqu'à la Rouvière).

Quatre jours de travail seraient nécessaires, avec la présence de quatre à cinq personnes par roulement. Un déjeuner commun sera pris en charge par l'association, autre prétexte à convivialité.

Celles et ceux prêts à se mobiliser pour ce joli coin des Cévennes peuvent nous contacter auprès de Monik Barrat au 06 84 09 67 52.

LA CULTURE EN 2021... J'Y VAIS, J'Y VAIS PAS ?

Malgré l'incertitude récurrente depuis de longs mois concernant la possibilité d'organiser des spectacles, conférences, marchés et autres, les associations culturelles de Cros travaillent sur une programmation 2021 qui, espérons-le, permettra de vous proposer des animations « pour de vrai ! ». Projets de programmation :

■ Musika'Cros

- 29 mai, concert dans la cour de la mairie : **Pour l'amour de Georges**. Hommage à Brassens (c'est le centenaire de sa naissance) par deux musiciens et des arrangements originaux.
- 8 juillet, concert dans la cour de la mairie : **Banan'n Jug**. Quatre femmes survoltées revisitent le dirty blues et le calypso swing du début du xx^e siècle.
- 14 août, concert dans la cour de la mairie : **La Fabrica fait son cinéma**. Cinéma, musique et spectacle font bon ménage...

Pour tous renseignements contactez Frank au : 06 64 81 95 77.

■ Association Roue Libre (au mas de la Font)

- 22 mai à 19h00, concert en plein air : **Ethioda**. Un appel au voyage à travers une musique enivrante des hauts plateaux d'Abyssinie.
- 19 juin à 19h00, spectacle en plein air : **Typhus Bronx** – Le Delirium du Papillon. Un clown qui pique, un inadapté dont le besoin d'amour peut parfois s'avérer destructeur. Grande vedette du festival théâtre de rue d'Aurillac
- 24 juillet à 19h00, concert en plein air : **Ma Pauvre Lucette**. Groupe au tempérament de feu, un peu tout et n'importe quoi,
- 13 août à 19h00, spectacle en plein air : **Farces Romaines**. Six saynètes satiriques pour 2 comédiens, par la compagnie Le Rouge le Vert

Pour tous renseignements contactez Chris au : 06 18 40 46 26.

■ Écoute & Regard

La saison ne débutant qu'en octobre, il n'y a pas de programmation pour le moment. Un programme sera diffusé dès que possible.

EN BREF

La déchetterie de Saint-Hippolyte-du-Fort est gratuite et ouverte tous les jours (sauf le dimanche) de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

LES CARTONS ONT LEUR MAISONS...

Un lieu dédié à la réception des cartons usagés est désormais en place devant la mairie. Cette « petite maison » vous permettra de jeter les cartons (et uniquement les cartons) pliés avant leur transfert à la déchetterie pour valoriser cette ressource.

Avec un peu de civisme et de bonne volonté, il doit être possible d'éviter les « débordements » et autres non respects de l'espace public.



Quelques personnages illustres ont fait une halte plus ou moins prolongée à Cros. Certains y sont revenus régulièrement pour passer des moments de villégiatures quand d'autres s'y sont carrément installés. Cette rubrique vous propose de mieux connaître certains d'entre eux.

ARMAND (-MARCEL) PETITJEAN



Photo © DR

Né en 1913 à Mons en Belgique, Armand Petitjean se passionne très jeune pour l'écriture et la vie politique. Étudiant à Paris où réside alors sa famille, il obtiendra une licence de lettres puis un diplôme de sciences politiques, après avoir suivi Khâgne et Hypokhâgne au prestigieux lycée Louis-Le-Grand.

Tour à tour éditorialiste, écrivain ou journaliste, sa vie professionnelle d'intellectuel brillant sera ponctuée de riches rencontres. Elle prendra aussi des directions quelques fois contraires.

Intertitre à trouver

Ainsi, avant et pendant la deuxième guerre mondiale, il côtoiera quelques « penseurs » renommés, au sein de la rédaction de la Nouvelle Revue Française (NRF), principale revue littéraire de l'époque dans laquelle il travaille : Jean Paulhan, Gaston Gallimard, Gaston Bachelard, Pierre Drieu la Rochelle, pour n'en citer que quelques-uns. Il se perdra parfois dans sa volonté de lutter contre les périls qui menacent la France de l'époque. Ainsi, il s'acharnera, avec plus ou moins de succès, à motiver la jeunesse d'avant-guerre à se rebeller face à l'immobilisme de la « vieille » génération, encore traumatisée par le premier conflit mondial. Appelé sous les drapeaux en 1939, il perdra, à Forbach, en 1940, l'usage de sa main droite, déchiquetée par un éclat d'obus. Cela ne l'empêchera jamais d'écrire.

Par la suite, conscient de graves erreurs de jugement durant cette époque complexe au cours de laquelle il a été amené à travailler pour des collaborateurs patentés, il s'éloignera peu à peu de certains de ses mentors. Et malgré un repentir dès 1943, il s'attirera les foudres de Louis Aragon et de Jean-Paul Sartre pour des écrits antérieurs jugés trop extrémistes. C'est le grand résistant, Jean Paulhan lui-même, qui obtiendra, en 1946, son acquittement moral devant le Comité National d'Épuration des Gens de Lettres. Avec le recul, d'aucun diront même de lui que ses écrits, durant la crise mondiale, ont largement influencé le parcours du jeune François Mitterrand.

Après la guerre, il travaillera encore au sein de diverses revues nationales. Mais en 1961, survient un tournant dans sa vie. Son père, commerçant émérite et créateur de la société Lancôme en 1935, lui cède l'entreprise familiale. Il la dirigera pendant quelques années mais la vendra rapidement au concurrent L'Oréal dès 1964 ; son attirance pour l'écriture et la philosophie prenant le dessus sur son sens des affaires.

L'installation à Cros

Il décidera alors de se consacrer à l'écologie, science naissante. Dans le même temps, à la recherche d'un havre de paix lui permettant de mener sa nouvelle quête intellectuelle, il s'installera définitivement au Mas de La Baume (route de Lasalle) en 1970, ancienne magnanerie qu'il rénovera de fond en comble. Apaisé mais toujours actif intellectuellement, il y créera même un groupe international de réflexion sur le sujet, appelé Oikos, basé chez lui, et en relation étroite avec un certain « Club de Rome ». Il collaborera avec Edgar Morin entre autres, pour définir un nouvel humanisme, capable de développement sans sacrifier l'équilibre

naturel du vivant. Des années durant, il contribuera pour cela à la prestigieuse revue « Transversales ».

Il meurt en juillet 2003, après deux années de longue maladie. Il fut marié à deux reprises et eut trois filles. La plus jeune a même grandi sur la commune où elle possède encore une maison de vacances, près du mas de son enfance...

Philippe Deshons

EN BREF

Un centre de vaccination à quissac

Un nouveau centre de vaccination COVID-19 a récemment ouvert à Quissac. Pour savoir si vous êtes éligible à la vaccination, consultez le site du gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus. Vous pouvez prendre rendez-vous chez votre médecin généraliste, dans une pharmacie ou sur la plate-forme Doctolib : www.doctolib.fr/.

Le centre de Quissac se trouve à l'espace Désiré Rousset, avenue du 11 Novembre et vous pouvez prendre rendez-vous au 0 809 54 19 19 à partir de 17h00.

La vaccination est gratuite et sans douleur.

Élections départementales et régionales

Les prochaines élections départementales et régionales auront lieu, selon les dernières informations, les dimanches 20 et 27 juin 2021. Elles ont pour but de renouveler les conseillers régionaux et départementaux de notre département.

N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales avant le 7 mai 2021.

Le bureau de vote respectera les conditions sanitaires en vigueur.

Remplissage des piscines

L'été approche et il va faire bon se plonger dans nos piscines. Mais l'eau est et restera toujours une denrée à protéger et les risques de pénurie au cours de la saison estivale sont bien réels.

Donc, si vous voulez profiter au mieux de votre petit coin rafraichissant remplissez dès à présent votre piscine. Après la fin mai, l'utilisation de l'eau communale sera interdite pour cet usage.

Et profitez-en pour vérifier les éventuelles fuites et déperditions de vos installations, n'oubliez pas de fermer les robinets car si les petites rivières font les grands fleuves, les petites fuites d'eau font les grosses dépenses !

Boîtes à livres

Prochainement, une boîte à livres sera installée en face de la mairie.

Imaginée et construite par Élisabeth Bouvet, Augustin Vieillard-Baron (conseillers municipaux) et avec l'aide des habitants du mas de la Font, cette boîte sera à la disposition de toutes et tous, petits et grands.

Le principe est de prendre un livre (ou plus), de le garder, le rendre ou de l'échanger contre un autre de chez-soi... en bon état.

Voici une excellente manière de partager ses goûts et de faire circuler ce qui — souvent — dors sur nos étagères...



Photo © Rémi Benoit



Photo © DR

ÉTAT SYNTHÉTIQUE DES DIFFÉRENTS BUDGETS DE LA COMMUNE

Que dire de ces budgets ?

Ils ont été établis sans augmentation des taux des impôts locaux et cela pour la 8^e année consécutive, ni augmentation des redevances de l'eau et de l'assainissement.

La part réservée à l'investissement reste élevée même si en 2021 elle sera consacrée pour une bonne part aux études liées au document d'urbanisme (carte communale), au schéma directeur de l'eau et à la mise en sécurité de la RD 169 à la traversée du village. Les travaux générés par ces études seront eux réalisés à partir de 2022 si toutes les subventions demandées nous sont attribuées.

Résultats au 31/12/2020

Section de Fonctionnement

	Budget Principal	Budget AEP	Budget Assainis
Solde au 31/12/2019 apporté aux recettes du budget 2020 déductions faites des commandes engagées et non réglées au 31/12/2019	455 076,84 €	108 200,05 €	20 186,75 €
D = Dépenses réelles 2020	199 006,70 €	51 770,50 €	12 732,86 €
R = Recettes réelles 2020	263 187,59 €	53 273,90 €	12 370,13 €
Résultat de l'année 2020 (R-D)	64 180,89 €	1 503,40 €	-362,73 €
Solde au 31/12/2020 apporté aux recettes du budget 2021 déductions faites des commandes engagées et non réglées au 31/12/2020	481 707,56 €	109 703,45 €	19 824,02 €

Ci-dessous deux tableaux reprenant le comparatif 2020/2019 des grands postes du budget principal

Postes Dépenses	2020	2019	Dif 2020-2019 =
Dépenses caractère général	45 684,00 €	48 025,00 €	-2 341,00 €
Frais de personnel	68 550,00 €	63 082,00 €	5 468,00 €
Charges de gestion courante (indemnités, SDIS, secours, assos...)	26 765,00 €	28 349,00 €	-1 584,00 €
Charges exceptionnelles (Covid19)	23 155,00 €	0,00 €	-23 155,00 €
TOTAL			-24 698,00 €

Postes Recettes	2020	2019	Dif 2020-2019 =
Remboursement charges de personnel	8 320,00 €	13 147,00 €	-4 827,00 €
Produits de service ou du domaine	2 272,00 €	654,00 €	1 618,00 €
Impôts et taxes	171 431,00 €	166 460,00 €	4 971,00 €
Dotations et subventions	72 061,00 €	63 968,00 €	8 093,00 €
Location salle polyvalente	82,00 €	1 861,00 €	-1 779,00 €
Produits exceptionnels : sinistre Groupama (2019), subventions masques (2020)	9 018,00 €	12 969,00 €	-3 951,00 €
Écart des Recettes entre 2020 et 2019	Augmentation des recettes de :		4 125,00 €
Comparaison du budget de fonctionnement 2020 et 2019	4 125,00 – 24 698,00 =		-20 573,00 €

L'augmentation des dépenses en 2020 par rapport aux années précédentes s'explique d'une part par des charges de personnel supérieures (5 500,00 €) dues aux maladies et l'embauche en CDD d'un agent communal pour effectuer le remplacement du titulaire, même si les assurances ont remboursé une partie du salaire et des charges. D'autre part par les frais engagés à cause de la Covid 19 (masques + travaux réalisés pour soutenir l'activité économique [sécurisation des tribunes du temple, peinture salle polyvalente...]).

À noter que les dépenses sur lesquelles nous avons une véritable action comme les dépenses à caractère général et charges de gestion courante sont en baisse de 5,4 % en 2020 par rapport à 2019.

L'impact direct du Covid-19 (23 490 €) représente 11,8 % des dépenses de fonctionnement 2020.

Section d'Investissements

	Budget Principal	Budget AEP	Budget Assainis
Solde au 31/12/2019 déductions faites des commandes engagées et non réglées au 31/12/2020	-37 694,77 €	-173 493,77 €	16 088,17 €
D = Dépenses réelles 2020	55 714,68 €	26 411,74 €	7 476,37 €
R = Recettes réelles 2020	122 059,28 €	247 413,17 €	11 460,00 €
Résultat de l'année 2020 (R-D)	64 344,60 €	221,001,43 €	3 983,63 €
Solde au 31/12/2020	26 649,83 €	47 507,66 €	20 071,80 €

Somme des sections Fonctionnement + Investissements cumulées au 31/12/ 2020

Somme des sections F +I cumulées fin 2020	Budget Principal	Budget AEP	Budget Assainis
Fonctionnement 31/12/2020	519 257,73 €	109 703,45 €	19 824,02 €
Investissements 31/12/2020	26 649,93 €	47 507,66 €	20 071,80 €
Solde Total au 31/12/2020	545 907,66 €	157 211,11 €	39 895,82 €

Budget 2021

Les dépenses et recettes sont comme nous y obligent la règle équilibrées en recettes et dépenses :

Dépenses prévues = Recettes attendues

	Budget Principal	Budget AEP	Budget Assainis
Section Fonctionnement D = R	745 450,00 €	203 703,00 €	32 292,00 €
Section d'Investissements D = R	316 000,00 €	253,243,00 €	31 531,00 €
Total F + I	1 061 450,00 €	456 946,00 €	63 823,00 €
Total 3 budgets de Fonctionnement	981 445,00 € (dont solde positif des années précédentes = 648 785,20 €)		
Total 3 budgets d'Investissements	600 774,00 € (dont solde positif « capitalisé » des années précédentes = 94 229,39 €)		
Budget total de la commune 2021	1 582 219,00 € (dont solde positif « capitalisé » des années précédentes = 743 014,59 €)		

La liste ci-dessous des investissements prévus en 2021 reprend naturellement les investissements de 2020 qui n'ont pu être réalisés plus les nouvelles opérations.

Budget Principal pour un montant de 316 000,00 €

- Sécurisation de la paroi de la route du Pouget.
- Remise en état des ponts de moulin de Cardy et du mas de Baumel.
- Réparations voirie communale (murs de soutènement et revêtement (route Vieille, chemin de la Jasse, partie de la route du Pouget, parking du temple).
- Achat terrain pour la réalisation d'un chemin communal carrossable desservant le hameau de Crouzet.
- Fin des travaux au Verger des Sauvages (irrigation, signalétique et aménagements divers).
- Sonorisation de la salle polyvalente de la mairie.
- Études pour l'élaboration de la Carte Communale (urbanisme).
- Études pour la mise en sécurité de la traversée du village aux quartier de la Pieuzelle, du Temple et du Bouzigaud.

Budget AEP pour un montant de 215 000,00 € HT

- Actualisation du Schéma Directeur de l'eau et cartographie des réseaux d'AEP.
- Remplacement des dispositifs de traitement au chlore par des dispositifs UV aux réservoirs de Driolle et des Fourniels.
- Pose d'un dispositif de traitement de l'eau par UV en amont du réservoir de La Rouvière.

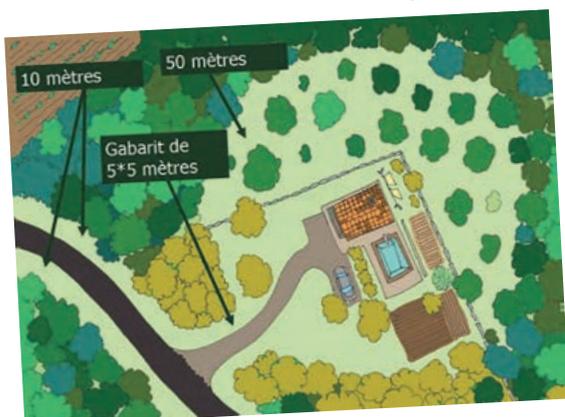
Budget Assainissement Collectif pour un montant de 31 531,00 €

Pas d'opérations nouvelles prévues en 2021 les dépenses d'investissements sont consécutives aux amortissements des travaux réalisés les années précédentes.

EN BREF

Le débroussaillage : prévention du risque de feu

Le débroussaillage des abords des habitations est le moyen de prévention le plus efficace pour sécuriser votre maison du risque d'incendie de forêt. Il protège également la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété, en sécurisant les personnels de la lutte contre l'incendie et en leur facilitant l'accès.



Le débroussaillage est une obligation de l'article L131-10 du Code forestier qui impose une zone de 50 mètres autour des habitations et de 10 mètres de part et d'autre de la voie d'accès. Des sanctions sont prévues.

Par dérogation et jusqu'à une date à préciser, il est possible de brûler les déchets issus du débroussaillage mais **en respectant absolument les principes de sécurité** :

- **Pas de feu si il y a du vent** (même faible au sol, le vent est plus fort à quelques mètres du sol).
- **Pas de feu sans surveillance**. Prévoir un tuyau d'eau à proximité.
- **Pas de feu en fin de journée** pour éviter les redémarrages de feu dans la nuit.
- **Revenir sur le chantier plusieurs fois** afin de vérifier l'état du foyer.

L'idéal est de préparer le feu dans un endroit dégagé sur les cotés et en hauteur et d'attendre si possible pluie fine et absence de vent pour opérer. Une astuce consiste à bâcher le tas de broussaille pour le maintenir au sec avant allumage.

Faites sourire vos mas, maisons et hameaux

Pour une future expo en mairie, Éric Malcoste nous propose de faire des photographies de votre lieu de vie, celles de vos proches ou de vos envies et pourquoi pas des photos « avant/après » (voir avec d'anciennes cartes postales ou photos).

Astuces et conseils, privilégier vos lumières deux heures après le lever du soleil et deux avant son couché, les ombres ainsi créées mettrons du relief à vos mas. Et pour ceux qui aime la retouche via un smartphone ou une tablette, une application géniale et gratuite : *Snapseed* sur tout les stores...

Alors à vos appareils photos, smartphones et autre tablettes... et faite parvenir vos chef-d'œuvre à Éric Malcoste : contact@gard-chambres-hotes.com

ÉTAT CIVIL

■ Décès

- Daniel CERRET, décédé le 3 février à l'âge de 71 ans.
 - André Alibert, décédé le 5 février à l'âge de 86 ans.
 - Julien GLEYZON, fils de Marie-Christine Gleyzon.
 - Richard DOMAGALA, décédé le 23 janvier à l'âge de 72 ans.
 - Didier VIALA, décédé le 27 mars à l'âge de 60 ans.
- Toutes nos condoléances à leurs familles et à leurs proches.

INFOS UTILES

La mairie est ouverte le lundi de 14h00 à 18h00 et le jeudi de 15h00 à 19h00.
Téléphone : 04 66 77 24 70 – Courriel : communecros@wanadoo.fr
Site Internet de la commune : <https://cros-cevennes.fr/>

Lou Crousén est le bulletin municipal de Cros. Il est distribué gratuitement chaque trimestre. Afin de réduire les dépenses de papier et d'encre ou si vous habitez en dehors de la commune, vous pouvez vous abonner auprès de la mairie pour recevoir par courriel une version digitale. Christian Clavel, maire de Cros, est responsable de l'édition. Frank Dubiez en fait la mise en page.